

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Commission d'appel d'offres – modification des représentants du conseil municipal**

Séance du 23 juin 2022

Convocation du 17 juin 2022

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-sept juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, MM. Frédéric Guermann, Théophile Touny, Mmes Sakina Bohu, Axelle Poullier, Claire Vignerou, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par Mme Monique Pourcelot,  
Mme Sabine Ngo Mahob par Mme Nadine Lacroix,  
M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson,  
Mme Catherine Palpant par Mme Chantal Brault,  
Mme Maud Bonté par M. Jean-Christophe Dessanges

Etaient absents :

MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 23 juin 2022**

**OBJET : Commission d'appel d'offres – modification des représentants du conseil municipal**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-22, L.2121-33, L.1411-5 et L.1411-2,

Vu le code de la commande publique,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal élu le 28 juin 2020 et les résultats des élections du 3 juillet 2020 pour la désignation du maire et des adjoints,

Vu sa délibération du 9 juillet 2020 désignant cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres,

Considérant que l'un des membres élu au titre du groupe majoritaire n'appartient plus à ce groupe,

Considérant que pour la bonne administration des affaires de la commune, il convient d'adapter la composition de la commission d'appel d'offres,

Considérant qu'un membre suppléant de la commission représentant le groupe Vivre à Sceaux doit devenir membre titulaire de celle-ci,

Considérant que Mme Sylvie Bléry-Touchet figurait sur la liste des candidats du groupe majoritaire Vivre à Sceaux pour la constitution de la commission d'appels d'offres, lors de la séance du conseil municipal du 9 juillet 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PRECISE que Mme Florence Presson, actuellement membre suppléant, remplace M. Numa Isnard en qualité de membre titulaire de la commission d'appels d'offres.

PRECISE que Mme Sylvie Bléry-Touchet devient membre suppléant de la commission d'appel d'offres.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

